

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal: 9
en exercice: 9
Qui ont pris part à la délibération: 7
Pour : 7
Contre : 0

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 03 février 2025

Date de la convocation :
29.01.2025

Date d'affichage :
11.02.2025

L'an deux mil-vingt cinq, le 3 février 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCelles François, maire.

Présents: Mme Elisabeth Levillain, Florence Fages
Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski, Frédéric Lebastard,
Glenn Ossemont,

Excusée : Guillaume Pastre

Absent : M. Maxime Lamour

M. François Kolakowski a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Consentir un droit réel de jouissance spéciale au SDEC

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande du SDEC ENERGIE pour la pose d'un câble de réseau électrique en souterrain sur la parcelle cadastrée section A n° 67 appartenant à la commune de Noron-la-Poterie, pour une surface d'emprise du droit de 402 m².

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de consentir un droit réel de jouissance spéciale au SDEC afin de permettre l'implantation de l'équipement ci-dessus mentionné.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, **le conseil municipal** :

- CONSENT un droit réel de jouissance spéciale au SDEC ENERGIE sur la parcelle cadastrée section A n° 67 pour la pose d'un câble de réseau électrique en souterrain pour une surface d'emprise de 402 m².

- AUTORISE le Maire à signer l'acte de droit réel de jouissance spéciale chez Maître Aymeric COURS-MACH, notaire à Caen.

ADOPTÉ : à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 04 février 2025

Le Maire, Mr SCelles François

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 11.02.25
et publication ou notification du 11.02.25

